



Bulletin d'information

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Directeur de publication : Michel NEBOUT

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Avril 2016 n° 74

SPECIAL POST- AG 2016

EDITO: « L'essentiel, c'est de participer » !

Dans ce numéro :

Inscriptions commissions	2
L'AG 2016 en images	3
Ouverture de l'AG	4
Sur les Rapports moral, d'activités et financier	5-6
Nouveaux élus au CA	7
Echanges en groupes	8-10
Veillée : les régions ont du talent !	11
Les invités prennent la parole	12
Les orientations 2016	13-14
Budget prévisionnel	14
Clôture / Impressions de participants	15
Adhésion—cotisation	16

En cette année olympique c'est cette affirmation de Pierre de COUBERTIN qui me vient à l'esprit en faisant le bilan de l'AG. Oui, vous avez été très nombreux à y participer par votre présence, les pouvoirs donnés, la fidélité aux réunions préparatoires, les dons. Preuve, s'il en est, que l'APRC est bien l'affaire de tous.



Néanmoins, si ce bulletin témoigne de la richesse des débats et des échanges dans la convivialité, il restera toujours des améliorations à réaliser pour prendre en compte les petites déceptions ou frustrations des uns et des autres.

L'Assemblée Générale est un nouveau départ pour poursuivre l'objectif tracé par les aînés il y a presque 40 ans. Aujourd'hui il y a toujours une retraite juste à obtenir pour tous les anciens membres des collectivités religieuses. Ce but ne peut se faire aujourd'hui sans combattre, en même temps, les dérives sectaires de l'Église catholique qui privent de leurs droits sociaux les membres des communautés nouvelles qui sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre. L'APRC n'y parviendra pas seule; s'associer à celles et ceux qui mènent cette lutte est devenue une urgence. C'est tous ensemble que nous devons relever ce nouveau défi car il est intolérable que ces victimes se voient, en plus, privées d'un droit social élémentaire: « une retraite convenable ».

Isabelle SAINTOT, présidente

« 2016. Première AG. J'ai pu enfin faire connaissance avec des gens dont je ne connaissais que les noms par les différents dossiers lus ou relus depuis 5 ou 6 ans. Beaucoup de discussions avec les uns et les autres m'ont permis de comprendre l'intérêt qu'il y a à continuer l'action en dépit de la durée et de la lenteur. »

Jean-Pierre Mouton, nouvel élu au CA



Inscriptions dans les commissions - AG 2016

Dans le tableau ci-dessous on trouvera les noms des **nouveaux membres** qui se sont inscrits afin d'intégrer une commission, à l'occasion de l'AG de Paris. Pour la composition complète des commissions, on pourra se référer au **Bulletin n° 71 de Mai 2015**.

1- Communication		
Jacques BOSS	rejaboss@orange.fr	03.80.57.51.73
Paul DIMA	dima.p@free.fr	05 62 72 86 99 06 51 16 04 57
Rémi POTTIER	pottieremi@gmail.com	05 46 43 01 54 06 49 76 17 59
2 - Juridique		
Gérard BARTHOULOT	mg.barthoulot@sfr.fr	04 74 21 95 84
Jean-Pierre MOUTON	j_pmouton@yahoo.fr	09.52.31.52.23 06 62 24 97 24
3- Avenir de nos retraites / Cavimac		
Gérard BOUZEREAU	gerardbouzereau@sfr.fr	03.80.21.29.95 06 20 69 38 22
Gilles LACROIX	gilles.lacroix13@wanadoo.fr	02.54.70.70.87
Léon LEPAN	mtlepan@orange.fr	04.50.69.05.08
Colette THOMAS	coletteandre.thomas@orange.fr	03.80.58.80.86 06 82 38 32 90
4 - Les Femmes		
Simon GIRARDET	simon.girardet@wanadoo.fr	03.81.83.47.67 06 73 64 20 84
Claude-Madeleine OUDOT	mad.oudot@wanadoo.fr	03.85.38.99.86 06 77 05 05 18.
5 - Les Communautés Nouvelles		
Jean-Pierre CHIRON	chiron.jeanpierre@orange.fr	02 41 69 98 61



SPECIAL AG PARIS - 5-6 MARS 2016

Un public attentif,
mais qui ne s'en
laisse pas conter ...
que demander de
plus ?



Michel en Monsieur
Loyal et Emmanuel
jouant une danse
irlandaise au violon,
ça décoiffe !...



L'AG en images

Les échanges en-
tre régions, c'est
ça aussi l'AG !



L'APRC, une sacrée équi-
pe qui n'a pas fini de faire
parler d'elle !



AG 2016 : ouverture par la présidente



Je déclare ouverte notre assemblée générale statutaire 2016 portant sur l'exercice 2015.

Il y a 85 présents et 363 pouvoirs donnés. Cela fait **448 adhérents sur 638 cotisants en 2015** qui ont répondu à notre invitation. Je me

réjouis de nous voir aussi nombreux.

Cette AG est placée sous le signe de la convivialité, de l'échange et de la vie des régions.

Certes, une AG c'est **un bilan et des perspectives d'action** pour l'année à venir. Mais, c'est aussi le seul lieu où les adhérents des différentes Régions peuvent se rencontrer.

C'est le sens des différentes couleurs des badges : pour que chacun sache, d'un coup d'œil, « qui est qui » ; c'est également pourquoi le CA a souhaité placer la soirée festive sous le signe des Régions.

L'AG, c'est **du sérieux**; mais cela n'empêche aucunement de lui donner **un caractère festif**. Nos amis Emmanuel et Laure-Marie GALLIOT nous proposeront quelques virgules musicales au cours de ces journées et en soirée selon leurs talents artistiques. Membres de l'APRC, ils sont issus de l'OCC et sont le signe de l'ouverture de l'APRC à de nouveaux adhérents issus des « Communautés Nouvelles ».

C'est pour mieux les aider dans l'obtention de leurs droits que nous nous sommes rapprochés de l'AVREF représentée ici par Monsieur Jacques HÉLIOT. Là aussi, nous nous efforçons de mieux nous connaître pour agir en complémentarité et dans le respect de chacune de nos spécificités associatives pour aider des AMC victimes des dérives sectaires.

Bien entendu, APSECC et APRC restent des partenaires privilégiés puisque nous sommes tous ressortissants de la Cavimac !!!... Franc SERVAJEAN que nous connaissons bien en est le « *missi dominici* ».

M. J.P. SCHMITZ qui représentera les Parvis nous rejoindra demain matin. Nombre d'adhérents des PARVIS sont aussi membres de l'APRC tout comme ceux de l'APSECC. Ils y sont les porte-paroles de notre combat pour obtenir justice.

« *Mieux nous connaître* ». Il me semble que c'est essentiel lorsque nous sommes destinés à travailler ensemble. C'est une invitation au respect mutuel sans lequel la

« collaboration » serait impossible.

Je veux saluer aussi, les **3 nouveaux adhérents et les 17 adhérents et visiteurs** qui sont parmi nous pour la première fois dans une AG. Je souhaite qu'ils découvrent la richesse et la vitalité de notre association.

Je veux saluer parmi nous **4 anciens présidents** (dont Roger Robert qui fut le premier). Ils témoignent ainsi de la continuité de l'action de l'APRC. « *Les petits succès d'aujourd'hui* » sont le fruit de tout ce qui a été fait en amont hier, cela doit nous inviter à la modestie.

Comment ne pas parler des absents : des décédés de nos Régions?

Odile GRASSI m'a chargée de remercier celles et ceux qui lui ont témoigné leur compassion au moment du décès de Bernard. Nous pensons aussi à François LESCOFFIT qui secondait Georges DELENNE dans la gestion du site. Sa fonction de modérateur du forum est toujours vacante. S'il y a preneur merci de le faire savoir.

Nous pensons à celles et ceux dont l'absence est motivée par la vieillesse, la maladie... à ceux qui ont quitté l'APRC pour « x » raisons.

Afin de les rendre présents, j'ai affiché « les mots doux » reçus avec les pouvoirs.

C'est pourquoi en terminant, je fais appel aux bonnes volontés pour venir **renforcer le CA**. Je n'ai reçu aucune candidature. Cela pose problème pour le partage du travail associatif car ce sont toujours les mêmes qui sont sur tous les fronts. Je rappelle que Rémi POTTIER a fini son mandat. Donc, nous serons 8 administrateurs... Certes la parité sera parfaite... mais elle peut être maintenue si des participants à l'AG se portent candidats tout à l'heure.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait qu'en 2017 :

Christiane PAURD est à la fin de ses 3 mandats, Henri GRESSIER et moi-même sommes à la fin de 2 mandats, Chantal DAUNY et Michel NEBOUT sont à la fin de leur 1er mandat ... Alors quid du CA ?

L'AG, c'est l'affaire de tous, des 448 adhérents que nous représentons, c'est un exercice démocratique. Nous allons entrer dans les débats. Nous allons faire des bilans. Dire ce qui va, ce qui ne va pas. Que nous sachions être constructifs, que les échanges soient respectueux de nos différences. Personne n'a la vérité sur tout... Mais, et je le rappelle ici avec force, nous serons toujours comptables de la cohésion de notre association.

Bonne Assemblée Générale à tous et à chacun !

Isabelle SAINTOT, présidente

AG 2016 : sur le rapport moral et d'activités

Le texte complet du rapport moral et des rapports d'activité des différentes commissions figurait dans le bulletin 73. Un diaporama a été projeté qui rappelait les lignes de force de l'activité de l'APRC durant l'année 2015.



Question : les liens avec nos interlocuteurs religieux ?

Christiane PAURD. : Nous sommes en lien avec le SAM (Service Accueil Médiation) de la conférence des évêques. On oriente des personnes qui ont besoin d'une aide hors juridiction. Il y a une médiation, assortie parfois d'une indemnité compensatrice de quelques milliers d'euros.

La présidente : À l'AG de La Rochelle, on nous a reproché d'avoir rencontré la CEF ou la CORREF... Des rencontres sont à prévoir si les sujets se présentent.

Jean DOUSSAL : On continue d'avoir des contacts avec la CEF et la CORREF au sein des commissions Cavimac. Du côté des cadres de la Cavimac il y a une évolution certaine du fait de leur connaissance de la jurisprudence. Aujourd'hui la Direction de la Sécurité Sociale et les cadres de la Cavimac demandent aux hiérarchies religieuses de s'exécuter. Il y a un groupe « affiliations » qui réfléchit aussi aux arrières.

Alain GAUTHIER : certains ont des contacts directs avec des évêques pour négocier la question des trimestres de Grand séminaire non cotisés. C'est le cas dans le Nord et le Pas-de-Calais, et à Clermont-Ferrand.

Sur le SAM (Service accueil et médiation)

- Comment être au courant pour saisir le SAM ?

Deux personnes à l'APRC sont chargées de mettre les personnes concernées en relation avec le SAM : Christiane PAURD et Chantal DAUNY. Nous avons la chance que les personnes au SAM aient beaucoup de sens de l'écoute.

Au niveau du SAM, quand quelqu'un vient en médiation, si la communauté dit « on ne peut pas plus », cela s'arrête là, mais l'injustice persiste.

- Qui finance le SAM ? Le SAM est une commission de la CEF. Il est composé de bénévoles. Les sommes qui sont négociées sont payées par les communautés mises en cause.

Isabelle SAINTOT fait état des contacts fréquents avec Sœur Chantal-Marie SORLIN qui s'occupe des dérives sectaires au sein de l'Eglise. Elle a décliné l'invitation à l'AG.

En conclusion, ce ne sont plus des contacts formels avec les évêques et les religieux, mais de multiples contacts informels et interpersonnels qui sont souvent plus efficaces que les rencontres institutionnelles...

A partir du diaporama, l'échange s'est ouvert autour de quelques questions

Sur l'action parlementaire

Les contacts avec les 55 parlementaires ont abouti à un article de la loi de financement de la SS 2016. L'APRC a demandé à être auditionnée. Un dossier est prêt en vue de cette audition. Si on n'est pas convoqué pour l'audition, ce dossier sera remis aux parlementaires.

Léon LEPAN : notre contact avec notre député en Savoie a porté sur l'importance de la laïcité.

Sur le CA de la Cavimac

Jeannette LUBIN : « Je me suis sentie humiliée par le rapport des administrateurs Cavimac qui disent souvent que nous sommes quantité quasi négligeable. »

Jean DESFONDS : « Malgré l'appui discret de quelques administrateurs, aux commissions de la CAVIMAC, nous sommes très minoritaires et notre participation systématiquement écartée. »

Catherina IMBAULT HOLLAND : « Avant chaque réunion de la CAVIMAC, le père MESTRE donne ses consignes de communication et de vote aux administrateurs catholiques. »



AG 2016 : sur le rapport moral et d'activités

Durant l'échange une piste inédite a été ouverte en direction du Conseil Européen

Sur les liens avec d'autres associations :

François MONBEIG : notre réunion locale, a souligné que l'APRC qui se dit laïque, n'a rien à faire avec les Parvis qui ne portent pas de revendications communes.

La présidente souligne que bon nombre d'adhérents des PARVIS sont aussi adhérents de l'APRC tout comme de l'APSECC. « Il n'est pas question que l'APRC adhère au réseau des Parvis; il s'agit uniquement de porter nos revendications à la connaissance de chrétiens engagés qui n'ont aucune idée des injustices faites aux AMC. Il s'agit d'informer et non d'adhérer ».

Le réseau européen d'action sociale :

Léon DUJARDIN (au 1er plan à droite sur la photo), fondateur du réseau d'action sociale au Conseil de l'Europe (www.esan-aisbl.eu) intervient pour dire que seules les institutions internationales peuvent faire pression sur les États qui ne respectent pas la Charte des droits civils qu'ils ont signée. « Il n'est pas sûr que le gouvernement français ait tout fait en ce sens. Nous pourrions adhérer à ce réseau européen pour une cotisation modique. Il faut savoir que grâce au réseau, un texte voté impose aux religions de respecter les lois des États. », a-t-il ajouté. Son intervention a particulièrement retenu l'attention des participants.



VOTE : 73 votants et 363 pouvoirs = 436 voix - 1 voix contre, 2 abstentions
Le rapport moral et d'activités est adopté par 433 voix sur 436.

Sur le rapport financier 2015

Le bilan financier (diaporama Henri GRESSIER)

*En 2015 les charges ont diminué : moins d'honoraires d'avocats et baisse de l'activité des commissions.

*Les cotisations sont restées stables.

*Encore le don exceptionnel de 10 000 euros pour le juridique.

* **Articles 700** : 26 420 euros reversés.

*Le résultat global de l'année est excédentaire de **5 988 euros**.
L'assemblée générale est structurellement déficitaire (4 200 euros en 2015). C'est une volonté du CA de participer fortement à ses frais.



Gérard BARTHOULOT, vérificateur aux comptes a présenté son rapport et annoncé qu'il mettait fin à son mandat.

Question : L'APRC a-t-elle récupéré tous les articles 700 ?

Christiane PAURD a fait le bilan depuis 2012, date de la convention APRC : environ 10 000 euros n'ont pas été récupérés.

La Présidente souligne qu'aux débuts de la convention, le suivi n'a pas été parfait, car on pensait que la respecter allait de soi : « Il s'avère qu'il n'en est rien. Le tableau réalisé par Christiane a permis d'évaluer le montant des articles 700 non remboursés. Je signale que cette question de la récupération des articles 700 auprès des adhérents indécidés est à l'ordre du jour du prochain CA. Les membres de la commission juridique y seront convoqués afin que les décisions soient prises d'un commun accord. »

VOTE :
436 voix - 10 voix contre, 0 abstentions

Le rapport financier est adopté
par 426 voix sur 436.

AG 2016 : deux nouveaux élus au CA !

La Présidente n'ayant reçu aucune candidature dans les délais prévus par les statuts, demande à l'Assemblée Générale, souveraine, si elle accepte des candidatures spontanées au Conseil d'administration. L'assemblée ayant donné son accord, deux candidats se proposent. Hasard ou coïncidence ? Jean-Pierre MOUTON et Gisèle MOIGNO viennent tous les deux de Bretagne !

Jean-Pierre MOUTON habite à Vezin-le-Coquet (35). Ancien congréganiste, il a passé 20 ans dans la communauté du Mont Saint Michel. Il a été cinq ans en procédure, jusqu'à l'arrêt de la cour d'Appel de Rennes après renvoi de Cassation en nov. 2015. Fort de cette expérience, il apporte son aide au pôle juridique depuis cette année. Retraité depuis peu, il accepte d'entrer au CA.



Gisèle MOIGNO, épouse d'AMC, habite avec son mari Yves à St Grégoire en Ille-et-Vilaine. Retraitée, elle aussi depuis peu, elle a des compétences en droit, ayant fait carrière dans une compagnie d'assurances. Yves comme Gisèle n'ont jamais engagé d'action juridique.

L'élection au CA s'est déroulée à bulletins secrets avant le dîner du samedi soir.

**Résultats : Votes exprimés : 427 voix 1 nul, 6 bulletins blancs,
Jean-Pierre MOUTON : 420 voix, élu; Gisèle MOIGNO : 419 voix, élue**

En l'absence d'Hubert PANNEAU pour raisons de santé, l'élection du bureau se tiendra lors de la prochaine réunion du CA prévue les 19 et 20 mai prochains à Paris.



Le nouveau CA , de gauche à droite : Josiane Etchegaray, Bruno Barrillot, Chantal Dauny, Michel Nebout, Isabelle Saintot, Jean-Pierre Mouton, Christiane Paurd, Gisèle Moigno (NB : il manque sur cette photo Henri Gressier)

Parole de participant : « Une AG où l'on a gagné en sérénité autant qu'en compétence, à la faveur des procédures soutenues par les ensembles locaux... Une AG jouée, malgré ou à cause du poids des ans... Une AG sécurisée par tous ceux qui ne font pas semblant de tirer la charrette, qu'ils soient ou non administrateurs...Un bon cru que cette AG 2016 ! » (J. DESFONDS)

AG 2016 : échanges en groupe



A partir de quelques pistes suggérées par un diaporama, chaque groupe était invité à retenir :

- Une conviction ou une idée-force
- - Une interrogation
- - Une proposition ... à partager à toute l'assemblée

Entre parenthèse : les noms des rapporteurs

Groupe 1 (Jean-Louis DUMAS)

Le groupe soutient l'action menée au niveau des parlementaires.

Le groupe souhaite que l'association inscrive son action dans celle du réseau européen de Léon DUJARDIN.

L'APRC n'est peut-être pas suffisamment visible sur le net.

La CAVIMAC devrait rentrer dans le giron de la Sécurité Sociale.

Le groupe souhaiterait que l'APRC soit auditionnée pour le rapport gouvernemental.

Groupe 2 (Gérard POUCHAIN)

L'avenir de l'APRC : quel public ? Quelles propositions pour les rejoindre ?.

Les Communautés nouvelles sont un terrain à prospecter. Utiliser les réseaux sociaux, les contacts personnels, le ratissage local.

On pourrait adhérer au réseau européen d'action sociale, présenté par Léon DUJARDIN.

On s'est réjoui qu'un certain nombre d'associations soient contactées par l'APRC.

La CORREF devrait mieux informer les partants.

Importance de mener l'action via la Cavimac et les Parlementaires.

Groupe 3 (Joseph CHANTEGRIL)

Notre groupe regrette que certains adhérents ne remboursent pas l'APRC lorsqu'ils touchent les articles 700.

Le groupe regrette également que l'USM2 soit actuellement sous condition de ressources, et qu'il n'y ait pas de réversion.

La CAVIMAC devrait rembourser ce qu'elle doit aux AMC en tant que « travailleurs non-salariés ». Il faut continuer à se battre pour maintenir nos acquis, et plus si possible.



Groupe 4 (Léon LACLAU)

Le travail juridique et l'action vis-à-vis des politiques est remarquable et témoigne de la santé de l'association. Nécessité d'informer davantage sur l'Association et de véhiculer en son sein les avancées obtenues (parler le même langage simple pour être compris de tout le monde)

Il faut travailler cette passerelle proposée avec le réseau européen.

Nous nous interrogeons sur la protection sociale des ministres des autres cultes, il faudrait une ouverture de ce côté-là.

Nous nous interrogeons sur la capacité de renouvellement de l'association. Importance de créer des liens avec d'autres associations.

Enfin il faut aussi faire avancer les situations une par une : exemple de la région Nord avec le comité de soutien qui a lancé une campagne de boycott du denier du culte. La CEF a payé les trimestres et la CAVIMAC a régularisé. Aujourd'hui une brèche est ouverte au niveau des évêques. Il faut aussi jouer cette carte-là.



Groupe 7 (François MONBEIG)

Que va produire le rapport gouvernemental prescrit par la loi ?

Comment préparer un résultat défavorable ? Il faut prévoir de revenir vers les parlementaires en élargissant nos propositions : une revalorisation pour tous, un complément de retraite, et surtout une retraite complémentaire pour les ex-congréganistes.

Si on trouve une solution pour régulariser les trimestres, faire payer les arriérés des cotisations qui n'ont pas été versées pour les périodes de postulat et de noviciat et abolir l'article sur le rachat des trimestres.

OK pour la piste des liens avec le réseau européen d'action sociale.

Groupe 8 (Bruno BARRILLOT)

Notre groupe a parlé de la vie interne des groupes régionaux où le juridique tient souvent une grande place. Pour ceux qui n'ont pas de procès en cours, le discours est lassant ou incompréhensible. Ainsi les réunions doivent s'équilibrer avec des moments basés sur le partage de nos vies, la convivialité.

Comment accompagner les « très vieux » ? Que faire s'ils sont dans des maisons de retraite ?

Pourrait-il y avoir une fiche technique concernant le SAM ?

Il a été question du Pélican, organisme d'entraide au sein de l'Église catholique.

La question des femmes a été ré-abordée : leurs motivations peuvent être très différentes (ex-religieuses ou femmes d'ex) et il est important qu'il puisse y avoir une expression des femmes en tant que telles au sein de l'APRC.

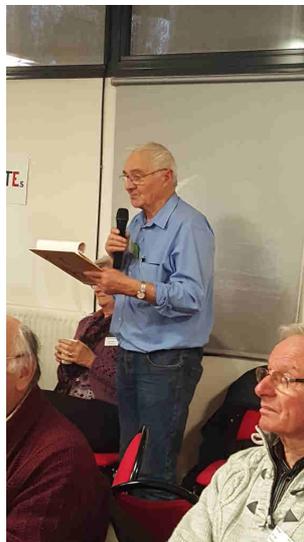
Groupe 5 (Emmanuel GALLIOT)

Le groupe note une bonne ambiance d'assemblée générale. La présence des nouveaux adhérents est un signe qu'on avance.

Les communautés nouvelles : contrairement au réseau diocésain où l'information circulait bien, comment faire passer l'information pour ceux qui souhaitent partir d'une communauté nouvelle, comment les préparer au choc culturel de la sortie ? Comment l'APRC pourrait mieux se faire connaître d'elles ?

On a souligné l'opportunité d'adhérer à un réseau européen.

Juridique : important que des adhérents de l'Apsecc partent en procès. Il faut conserver les actions devant les tribunaux. Ne pas oublier les religieuses qui ont plus de difficultés que les prêtres.



Groupe 6 (Joseph AUVINET)

Les incohérences de la Cavimac : L'APSECC n'a pas obtenu de réponse à la question de la somme nécessaire à la régularisation des pensions.

Les prêtres et religieux sont d'abord des citoyens

Exemple de l'Espagne qui a solutionné le problème des « ex ».

Les religieuses sont les plus mal loties

Silence de la presse et difficultés à communiquer

La faiblesse des pensions Cavimac exerce une pression : on a un droit d'entrée et pas de droit de sortie !



Après avoir souligné la richesse de nos échanges, Michel NEBOUT épingle trois sujets récurrents dans ce qui est remonté des différents groupes...

3/ La communication

On a évoqué la difficulté de l'APRC à se rendre visible sur le net, mais aussi dans les médias traditionnels (presse écrite, TV, radio)... Le besoin de communiquer avec des moyens d'aujourd'hui, spécialement pour rejoindre de nouveaux adhérents, issus ou non des communautés nouvelles, et pour faciliter les échanges avec d'autres partenaires.

Sur la question des médias et de la TV en particulier, Simon GIRARDET fait un appel à candidats pour une émission de France 2 sur les « amours interdites ». Léon LACLAU rappelle qu'il ne répond plus à ce genre de sollicitations si les journalistes ne s'intéressent qu'à des histoires romancées et non à ce qui est l'essentiel de notre démarche : la défense collective de nos droits sociaux.

1/ Le réseau européen d'action sociale

Un point commun : le souhait exprimé par tous les groupes : celui **d'adhérer au réseau européen d'action sociale**.

Après un bref échange, la présidente propose qu'un groupe de travail puisse rencontrer Léon DUJARDIN et étudier avec lui les tenants et aboutissants de cette possible adhésion dont le CA débattrait en mai.

La Présidente soumet cette proposition au vote de l'Assemblée générale. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Pour info : un rendez vous a été pris avec Léon DUJARDIN pour le lundi **2 mai** à Paris. Y participeront : Isabelle Saintot, Michel Nebout et Alain Gauthier.

2/ L'action vis-à-vis des parlementaires :

Michel NEBOUT au titre de la commission « avenir des retraites » présente le contenu du dossier en préparation pour une éventuelle audition dans le cadre du rapport gouvernemental. Outre la proposition du complément de pension défendue par les parlementaires qui nous soutiennent, le dossier envisage des propositions de solution plus globale : par ex. une cotisation de solidarité versée par les Cultes, telle qu'elle avait été mise en place par la loi de 1978 et versée jusqu'en 1998. Joseph AUVINET souligne que les communautés religieuses et les diocèses auraient intérêt à régulariser. M. NEBOUT rappelle que « Dans le rapport que nous préparons, nous demandons la suppression de l'article sur le rachat des trimestres (qui coûte 3 000 euros par trimestre à l'assuré !). La CAVIMAC se sert de cet article pour refuser de régulariser des trimestres ».



- Un remerciement spécial doit être adressé à nos deux secrétaires : Geneviève MARGUET et Chantal DAUNY. Sans leurs notes, ce bulletin n'aurait pas pu être rédigé !

- Un merci chaleureux également à Josiane et Laurent ETCHEGARAY qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour soigner la décoration de la salle et la qualité de l'accueil à travers quelques spécialités locales que chacun et chacune a pu apprécier !



AG 2016 : nos régions ont du talent !

Samedi soir : Veillée régionale



Les régions prennent la parole...



poésie et langues régionales au menu...



Une vitalité étonnante...



Impressions de participants

« Merci pour ces deux bonnes journées de l'AG que le CA nous as concoctées. Beaucoup de fatigue, de soucis, de travail mais la réussite était là. C'est toujours bon de retrouver cette amitié et cette fraternité qui font de l'APRC une vraie association. Encore merci ». (J et Renée BOSS)

« Une AG sous le signe de la sérénité. Nous avons vécu ces deux journées dans une ambiance conviviale et participative, riche en échanges et dialogues. On peut noter que les régions étaient bien représentées : elles ont su lors de la soirée festive donner de la voix et nous faire rire sans retenue ! C'était du bonheur ! Les musiciens et comédiens ont su ponctuer sans s'imposer, c'était merveilleux ! » (Geneviève et Marcel MARGUET)

AG 2016 : les invités prennent la parole

Dimanche matin

L'AVREF (Jacques HÉLIOT)



L'AVREF a été fondée en 1998 par les parents de religieux notamment des communautés Saint Jean. L'objet a été étendu à une quinzaine de communautés où les dérives sectaires se répètent : problèmes de mœurs en tout genre, extorsions de fonds, absence de cotisations sociales et retraites des sortants, travail forcé..

Aujourd'hui d'anciens religieux ont rejoint l'association, ils sont aussi nombreux que les parents. Ces problèmes ne sont pas propres à la France....

L'objectif de l'AVREF ; « *prévenir, informer, aider et reconforter toute personne ou son entourage victime, directe, indirecte ou collatérale, de dérives émanant de mouvements ou communautés diverses à caractère philosophique ou religieux, notamment catholique...* »

L'AVREF pousse les Eglises à se réformer. Mais ça n'avance guère.

L'AVREF et l'APRC : au sujet de la protection sociale, l'AVREF recommande à ses adhérents de s'adresser à l'APRC. Au sujet de l'aide aux victimes et aux sortants, l'AVREF et l'APRC ont commencé à collaborer depuis quelques mois.

L'APSECC (Franc SERVAJEAN)

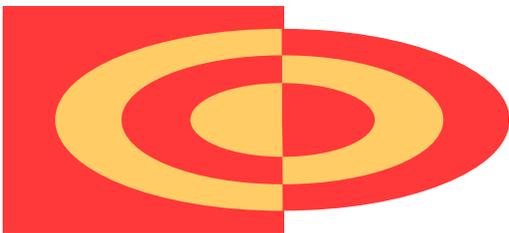


L'APSECC vient d'éditer une charte où nous défendons l'idée de la sécurité sociale universelle, et la nécessité de contribuer au même niveau de cotisations que les autres assurés du RG, en particulier les cotisations (CAF, accident du travail, etc....) dont la CAVIMAC s'exonère. Pourtant les célibataires dans la vie civile payent par solidarité, sachant que les enfants sont ceux qui payeront leurs retraites. Cette charte est à disposition.

L'APSECC a fait une lettre au Ministère laquelle est arrivée en final à Monsieur DESSERTAINE, directeur de la Cavimac. Cela montre qu'il faut faire attention de s'adresser à un niveau politique sans que la question ne soit à traiter sur un plan strictement administratif.

Combien d'adhérents à l'Apsecc ? Environ un millier. Des prêtres adhérents sont actuellement en procédure. L'APSECC ne mène pas ces procédures seule. Elle s'appuie sur l'expertise du pôle juridique de l'APRC.

Environ 45 membres de l'APSECC adhèrent à l'APRC . Les ponts entre les deux sont très forts mais chacun garde sa spécialité. L'APRC englobe toutes les confessions, l'APSECC aussi en théorie seulement car en pratique, ce sont des prêtres et religieux(ses) cathos.



Les Parvis (Jean-Pierre SCHMITZ)



Après avoir transmis les salutations de la présidente des Parvis, Marie-Anne JEHL, Mr SCHMITZ rappelle que le « Parvis » est une fédération d'une quarantaine d'associations de chrétiens de progrès ou dits « de gauche ».

Le réseau s'est créé à l'occasion de la révocation de Monseigneur GALLIOT. Il comprend entre autres : la JEC, David et Jonathan, l'observatoire de la laïcité, Plein Jour, Jonas, Prêtres mariés, Chemins nouveaux, etc.

Ce sont des gens qui veulent se bagarrer « de l'intérieur » et d'autres qui ont baissé les bras à l'intérieur de l'Église et qui s'investissent ailleurs. L'objectif est de bâtir un monde plus juste et plus fraternel.« Parvis » s'intéresse aux questions de parité hommes /femmes , aux questions homosexuelles (prise de positions pour le mariage pour tous), et aux questions sociales... Le « Parvis » est reconnu ONG, appartient à un réseau européen et possède un siège au Conseil de l'Europe..

Au niveau mondial le mouvement a participé à « Concile 50 » rassemblant des volontaires de tous les continents.

« Parvis » a une revue depuis 17 ans et a publié récemment aux Editions Temps Présents « l'Evangile sur les Parvis ».

Une présence qui fait débat

Suite à plusieurs questions soulevées par la présence des Parvis à notre assemblée générale, Isabelle SAINTOT précise que l'APRC a participé cette année à l'AG des Parvis dans le but d'informer des chrétiens engagés sur notre combat pour obtenir une retraite juste. Elle rappelle qu'un certain nombre d'adhérents APRC sont aussi membres actifs des Parvis : « *A l'AG des Parvis, nous étions une quinzaine d'adhérents APRC sur les 90 présents* ».

« *Nous nous plaignons sans arrêt sur les difficultés à communiquer sur notre combat pour « une retraite convenable ». Nous les avons invités à notre assemblée générale dans un souci qu'ils puissent mieux connaître notre action et relayer l'information auprès de leurs réseaux, rien de plus, rien de moins* », a affirmé la présidente avant d'ajouter : « *peut-on relayer un combat si on ne le connaît pas* » ?

Vote des orientations

(voir p. suivante)

Le CA a décidé de soumettre quatre orientations au vote de l'AG . Pas de débat sur le texte, mais uniquement sur leur mise en œuvre.

AG 2016 : les orientations

1^{ère} orientation : Le terrain politique :

L'APRC a demandé à être auditionnée par la commission chargée de rédiger le rapport gouvernemental « sur les conditions de revalorisation du montant des pensions de retraite du régime des cultes » (art.56 de la PLFSS 2016)

En vue de cette audition, la commission « Avenir des retraites » a préparé un dossier en 2 parties :

- Pourquoi revaloriser les petites retraites des cultes ?
- Peut-on mettre fin aux dysfonctionnements du régime ?

ORIENTATION SOUMISE AU VOTE :

L'Assemblée générale affirme la nécessité de continuer l'action auprès de nos interlocuteurs politiques afin que soient pris en compte les éléments d'analyse et les propositions formulées dans le dossier présenté par la commission « avenir des retraites ».

Débat : Alain GAUTHIER rappelle que ça dépend de nous d'aller voir notre député et notre sénateur.

Michel NEBOUT rappelle la volonté de l'APRC d'être auditionnée avec ce dossier écrit et c'est seulement ensuite qu'il faut revoir nos parlementaires en utilisant de préférence **APRC infos**, dans lequel on mettra les points essentiels. En effet, un parlementaire n'appartenant pas à la commission des affaires sociales, ne lira pas un dossier de 23 pages.

Vote : 434 voix , 0 contre, 0 abstentions : L'orientation N° 1 est adoptée à l'unanimité

*2^{ème} orientation : Le terrain juridique :

Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses victoires dont 32 en Cour de Cassation. La jurisprudence a été solidement réaffirmée contre les positions défendues par la caisse. Le CR du dernier CA de la Cavimac affirme « la nécessité d'un groupe de travail pour tenir compte des jugements de la 2^{ème} chambre civile de la Cour de cassation ».

- Un récent échec en cour d'appel de renvoi a montré que rien n'est définitivement gagné. Il faut travailler les argumentaires dossier par dossier et évaluer chaque fois les chances de gagner un recours en explorant toutes les pistes du droit.
- L'APRC réaffirme sa confiance dans le pôle juridique pour défendre au mieux l'intérêt des plaignants, dans la mesure des moyens humains et financiers de l'association ».

ORIENTATION SOUMISE AU VOTE :

L'Assemblée générale affirme la nécessité de :

- renforcer le pôle juridique en prenant appui sur l'expérience des adhérents déjà engagés en procédure ;
- soutenir jusqu'au bout les procédures en cours ;
- évaluer, avant toute nouvelle procédure, les gains et les risques pour l'adhérent et pour l'association.

L'orientation N° 2 est adoptée à l'unanimité

3^{ème} orientation : les liens avec de nouveaux partenaires :

- Des AMC issus des communautés nouvelles sont de plus en plus nombreux à se tourner vers des associations de victimes de dérives sectaires. Celles-ci les mettent en lien avec l'APRC.
- Après leur sortie des institutions leur cheminement est souvent long et difficile avant de découvrir l'importance de faire reconnaître leurs droits à la retraite et à la protection sociale.

ORIENTATION SOUMISE AU VOTE :

L'Assemblée générale affirme l'importance de continuer à développer des liens avec les associations de victimes des dérives sectaires, dans la perspective d'aider les AMC concernés à mieux faire reconnaître et défendre leurs droits sociaux.

L'orientation N° 3 est adoptée à l'unanimité

AG 2016 : les orientations

4^{ème} orientation : Les Régions et l'avenir de l'association :

Comme beaucoup d'associations, l'APRC perd des adhérents chaque année. Des nouveaux nous rejoignent. Pourtant malgré le vieillissement et la fatigue, un dynamisme et un trésor d'ingéniosité sont déployés dans les équipes locales. Ceci est particulièrement manifeste à l'occasion des actions collectives (ex. parlementaires) mais aussi des rencontres conviviales organisées au plan régional ou local.

Certains adhérents APRC sont membres d'autres associations (AVREF, Parvis, etc.). Des rencontres ont eu lieu qui ont permis d'élargir le réseau de sympathisants à notre cause.

ORIENTATION SOUMISE AU VOTE :

L'Assemblée générale invite les équipes locales à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour :

- rejoindre et accueillir de nouveaux adhérents,
- créer des liens avec des départements où il n'y a pas d'équipe locale,
- utiliser tous nos réseaux (associations, syndicats, amis, etc.) pour sensibiliser un maximum de personnes autour de la défense des retraites du régime des cultes.

Débat : *Est-il possible de recevoir les listes d'adhérents au niveau national pour retrouver les ex copains ? Cela sera-t-il possible en raison de la loi informatique et libertés ? La question sera étudiée. On peut envoyer la liste des adhérents d'une région au correspondant local.*

Léon Dujardin nous recommande le documentaire « La sociale, Vive la sécu » (réalisateur : Gilles PERRET). Possibilité de l'utiliser en réunion locale.

Vote 434 voix : Contre : 0, Abstentions : 21 : L'orientation N° 4 est adoptée par 413 voix

AG 2016 : budget prévisionnel et cotisation



Henri GRESSIER adresse ses remerciements à Josiane ETCHEGARAY, trésorière adjointe, qui, malgré la distance géographique les séparant a complètement rempli ses fonctions, allégeant la charge de travail du trésorier. Ceci démontre qu'un partage des tâches et des responsabilités est non seulement possible, mais souhaitable.

En présentant le budget prévisionnel, le trésorier soumet au vote trois propositions :

La cotisation 2017 : Proposition de maintenir la cotisation 2017 à **40 euros** et **24 euros** au conjoint. Rappel : la cotisation est indicative et peut être inférieure.

Adoptée à l'unanimité (423 voix)

Un nouveau vérificateur aux comptes : Approbation de la candidature de **Michel ODDOU** comme vérificateur aux comptes pour succéder à Gérard BARTHOULOT.

Adopté à l'unanimité (423 voix)

L'affectation du résultat de l'exercice 2015 : Le trésorier demande d'approuver l'affectation du résultat de **5 988 euros** au budget du juridique.

Adopté à l'unanimité (423 voix)

MERCI Un merci également à **Emmanuel Galliot** et **Laure-Marie Galliot-Lafond** pour les pauses musicales et poétiques qu'ils nous ont offertes le samedi. Anciens de l'Office Culturel de Cluny, pour eux « cette AG est une étape supplémentaire dans la prise de conscience de l'état délabré de notre parcours retraite qui avance à grand pas. En examinant la situation globale des anciens de l'OCC*, c'est « carton sous le pont-neuf » ou « vigoureuse somme imposée par la justice ».

* Les anciens de l'OCC ont un site : <http://www.lesanneesblanches.fr/>



AG 2016 : clôture

-Le lieu de l'AG 2017 :

Le fait que ce soit à PARIS a favorisé une augmentation du nombre de participants. On pèse le pour et le contre. Les Pays de Loire souhaitent un moment de réflexion avec la Bretagne. Finalement, leur réponse est négative.

Ce sera donc **PARIS au même endroit (CISP Kellerman)**. Le lieu semble avoir donné satisfaction à tous. La date reste à définir car les réservations ne peuvent être effectuées que courant avril.

- La communication :

Nous ne sommes pas assez visibles sur le net. En région, on peut organiser de la formation d'accès au site APRC. Il faudrait s'interroger comment, dans les réunions locales, on renvoie aux documents existants sur le site.

- Autres questions :

- Qui va s'occuper de la coordination des groupes locaux après le départ de Rémi POTTIER ? Ce n'est pas nécessairement quelqu'un qui est au CA, même si un membre du CA accepte d'être référent des régions...

- Enfin, un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour participer aux commissions.

**La présidente annonce la clôture de notre assemblée générale 2016
qui peut se résumer ainsi : « Nos Régions ont du talent ! »**

AG 2016 : impressions de participants

« Adhérente de l'APRC depuis quelques années je viens d'assister à ma première AG à Paris.

J'en retiens des images, des impressions et une certitude.

-**des images** : celles d'une assistance nombreuse, joyeuse et dans l'échange... des moments de discussions sérieux...et des moments conviviaux ...d'invités compris ou incompris mais toujours écoutés...

-**des impressions** : que les combats individuels engagés (souvent longs) sont partagés et soutenus par tous. Que son engagement amène l'association à plus de justesse dans ses positions et son argumentaire.

que les nouveaux défis sont regardés avec lucidité en prenant la mesure de « l'adversaire » .

-**une certitude** : l'APRC est à la hauteur de l'enjeu d'exiger une retraite convenable » (G. BOUGET)



*Nous avons reconnu la qualité et le sérieux du travail du Bureau, l'ambiance de l'assemblée studieuse et fraternelle.
« Joie de pouvoir retrouver furtivement, des visages d'amis avec lesquels il y a 15 ans ou plus – au Bureau -je représentais les ex-religieux. Je garde un souvenir ému de l'engagement de ces femmes et de ces hommes si compétents et engagés, humains et même fraternels.
Je vois que l'équipe actuelle a gardé le même niveau, avec, en plus une compétence juridique de plus haut niveau qu'à l'époque. »*

(Y. GRELET)

Il m'a été impossible, cette année, de participer avec un « bon pour pouvoir » comme je le faisais chaque année.

Pourquoi ne pas envoyer par e-mail le courrier concernant l'Assemblée générale, ce serait plus rapide et plus facile parce qu'il est possible de consulter ses e-mails partout. Je regrette donc ne pas avoir pu me faire représenter pour cette Assemblée. En espérant que dans l'avenir la communication sera plus rapide. Amitiés. **Benjamin SABLÉREAU (CHILI)**

Un adhérent nous écrit du Chili !



Association pour une retraite convenable

Siège social :
2 Chemin de l'Écluse,
25160 LABERGEMENT
SAINTE MARIE

Téléphone :
03 63 50 90 83
Messagerie :
aprc@aprc.asso.fr

Etude et défense des
droits à retraite des
personnels culturels

RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB :
WWW.APRC.ASSO.FR

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en oeuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif. Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents. Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement ou reçu fiscal.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

Adhésion / Cotisation

Pour adhérer, une seule adresse :

APRC / Josiane ETCHEGARAY
52 RUE DU MOULIN BARBOT
64600 ANGLET

Tél. : 06.25.20.79.90
etcheGARAY.josiane@gmail.com

-----Remplissez ce talon et renvoyez-le à l'adresse ci-dessus-----

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : **Tarif indicatif** :



1. Adhérent

- **Cotisation ordinaire** (selon barème proposé par la dernière AG) : **40 €**
- **Cotisation minorée** : 2^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... **24 €**
- **Cotisation hors barème** : €

Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.

2. Sympathisant • Don (selon possibilités) : €

Voici mes coordonnées :

Nom et prénom :

Bâtiment ou lieu-dit :

Rue :

Code postal et commune :

Téléphone :

Adresse courriel :

Renseignements facultatifs

Année de naissance :

Nombre trimestres Cavimac :

Nom de la collectivité religieuse où vous étiez en dernier lieu :

Diocèse :

ou Congrégation :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour toute information consultez : www.aprc.asso.fr : Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent. Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, contactez : maintenance@aprc.asso.fr